
État des dons patriotiques en assignats, argent et effets d'habillement du district de Mont-Ferme, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons patriotiques en assignats, argent et effets d'habillement du district de Mont-Ferme, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 452;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32553_t1_0452_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Etat des dons, 2 pluv. II]

NOMS DES MUNICIPALITÉS	SOMMES PAYÉES EN					NOMBRE DES													
	assignats		mandats		argent	chemises	paires de souliers	paires de bottes	paires de bas	habit	gilet	culotte	pantalon	draps	paires de giberne				
	l.	s.	l.	s.	l. s.														
Aran	201	15	»	»	8	»	»	9	»						3				
Corlier	30	10	»	»	6	10	»												
Mongriffon	25	»	»																
Clézieu	138	9	»	»	5	»													
Evoges																			
St Jérôme	175	15	»							4	6								
Teney	7	11	»	5	15	»													
Chaley	33	17	6	2	»	»													
Argis	120	10	»																
Oncieu	39	10	»	»	12	»													
Arandaz	216	17	6	1	15	»	»	8	6										
Torcieu																			
La Couz	18	15	»																
Ste Julie	42	10	»	13	1	6													
Benonce	21	»	»																
Serrière																			
Lagneu																			
St Denys																			
St Jean-le-Vieux	263	»	»																
St Rambert																			
Totaux	1 335	»	»	30	6	6	1	2	»	410	37	2	43	1	1	1	1	3	4

Observations

Outre les objets ci-contre, il a encore été fourni par différentes communes de ce district cinq quintaux de charpie, et un petit mouchoir.

La somme de 30 l. 6 s. 6 d. qui a été donnée en mandats, soit billets de confiance, n'a pu être versée dans la caisse du district, attendu que lesdits mandats ayant été envoyés dans les lieux

de leur émission pour être échangés, n'ont pas encore été renvoyés.

Depuis le présent bordereau arrêté, il a été fourni par la commune d'Ambérieu, savoir : 252 chemises, 54 paires de bas, 32 paires de guêtres, 4 paires de culottes, 3 gilets, 8 paires de souliers.

16

La société populaire de Rennes félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, la remercie du gouvernement révolutionnaire, qui a ranimé le patriotisme dans le sein de cette commune, où le fanatisme déraciné tombe sans effort, sous les auspices de la raison, seule divinité qu'ils reconnoissent. Les sans-culottes de Rennes se proposent de doter un couple républicain; ils offrent à la patrie un cavalier monté, armé et équipé; ils se disposent à solemniser l'inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXII, 232. Bⁱⁿ, 7 vent.; M.U., XXXVII, 124; C. Eg., n° 557.

17

Les officiers municipaux et les membres du comité de surveillance de la commune de Cluny annoncent à la Convention nationale qu'ils viennent de faire partir, à l'adresse du district d'Aix, quatre tonneaux contenant 574 chemises, et 90 paires de bas, le tout provenant des dons volontaires des citoyens du canton de Cluny, dont les vœux pour la République, comme leur dévouement pour son service, n'ont point de bornes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXII, 232. Bⁱⁿ, 7 vent.; C. Eg., n° 557; J. Fr., n° 520; M.U., XXXVII, 120; J. Sablier, n° 1163.